

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC**

Le conseil de la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac siège en séance ordinaire, ce 12 janvier 2022, à huis clos, tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021.

Sont présents à cette séance à huis clos et enregistrée :

Rita Dufresne	Marlène Doucet	Lucie Geoffrion
Éric Beauchamp	Émilie Doucet	Bernard Dumais
Gaétan Beauchesne		

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance à huis clos et enregistrée : Sylvie Genois, directrice générale et greffière-trésorière.

Procès-verbal **de la séance ordinaire du Conseil** de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac. Le conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac siège en séance ordinaire ce 12 janvier 2022 à huis clos et enregistrée, il est 19 heures.

Résolution 2022-01-001 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé Lucie Geoffrion appuyé par Éric Beauchamp et résolu d'adopter l'ordre du jour ci-dessous présenté.

1. Ouverture.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 01 décembre 2021.
4. Adoption de la consultation publique du 13 décembre 2021.
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021.
6. Présentations des comptes à payer.
7. Ajout d'une licence pour le système de PG Solutions.
8. Embauche de Daphnée Deschênes au poste de technicienne comptable.
9. Corporation Transport Adapté Mékinac – Cotisation et prévisions budgétaires.
10. Renouvellement cotisation ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec).
11. Renouvellement contrat d'entretien de PG Solutions.
12. Renouvellement de la cotisation annuelle de l'Union des municipalités du Québec (UMQ).
13. Adoption du 2^{ième} projet du règlement 003-UR-2021 (poules urbaines).
14. Adoption du 2^{ième} projet du règlement 001-UR-2021.
15. Adoption du règlement 2021-07-006 – Émission des permis et certificats.
16. Renouvellement Esri Canada – Logiciel matrice graphique.
17. Offre de service – Étude géotechnique dans la cadre des travaux de la TECQ.
18. Soumission CDEDQ – Vérification des compteurs d'eau.
19. SPA Mauricie renouvellement de l'entente de servie.
20. Varia : Demander une évaluation du système de chauffage par M.C. Chauffage Inc.
21. Période des questions.

22. Levée de l'assemblée.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-01-002 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 01 décembre 2021

Il est proposé Marlène Doucet
appuyé par Gaétan Beauchesne
et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 01 décembre 2021 tel que rédigé.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-01-003 Adoption de la consultation publique du 13 décembre 2021

Il est proposé par Eric Beauchamp
appuyé par Bernard Dumais
et résolu d'adopter le compte-rendu de l'assemblée publique de consultation tenue le 13 décembre 2021, concernant le projet de règlement numéro 004-UR-2021 (Location court terme), le projet de règlement numéro 003-UR-2021 (poules urbaines) et le projet règlement 002-UR-2021 (PPCMOI) tel que rédigé.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-01-004 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021

Il est proposé Lucie Geoffrion
appuyé par Bernard Dumais
et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021 tel que rédigé.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-01-005 Présentations des comptes à payer

ATTENDU que pour l'approbation des comptes à payer du mois de décembre 2021 chacun des membres du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période.

Il est proposé par Éric Beauchamp
appuyé par Émilie Doucet
et résolu que des comptes au montant de 85 867.24 \$ soient acceptés et payés.

-Adoptée à l'unanimité-

Je soussignée, Sylvie Genois, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac, certifie que la Municipalité possède les fonds ou crédits nécessaires de l'ordre de 85 867.24 \$ sont disponibles en date du 12 janvier 2022.

Sylvie Genois
Greffière-trésorière

Résolution 2022-01-006 Ajout d'une licence pour le système de PG Solutions

ATTENDU que la municipalité doit engager une technicienne comptable pour le camping et pour la municipalité;

ATTENDU que la municipalité a reçu une offre de service de PG Solutions.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne
appuyé par Lucie Geoffrion

et résolu d'accepter l'offre de service de PG Solutions pour l'ajout
d'une licence au coût de 1 130 \$ (taxes en sus)
-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-01-007 Embauche de Daphnée Deschênes au poste de technicienne comptable

Il est proposé par Émilie Doucet
appuyé par Éric Beauchamp
et résolu ce qui suit :

- Procéder à l'embauche de Daphnée Deschênes au poste de technicienne comptable sur une base de 35 heures semaine au taux horaire de 20.84 \$;
- Daphnée Deschênes sera employée par la municipalité mais devra effectuer 1/3 de son travail pour le camping municipal et un autre 1/3 pour la municipalité de Grandes Piles;
- La municipalité va facturer 1/3 des heures de travail au camping municipal ainsi que 1/3 à la municipalité de Grandes-Piles.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-01-008 Corporation Transport Adapté Mékinac – Cotisation et prévisions budgétaires

Il est proposé par Gaétan Beauchesne
appuyé par Bernard Dumais
et résolu ce qui suit :

- Que la municipalité mandate la Corporation Transport Adapté Mékinac pour organiser un service de transport adapté sur son territoire en 2022;
- D'adopter les prévisions budgétaires 2022 de la Corporation au montant de 166 582 \$;
- D'adopter le montant de la cotisation annuel de 1 106.65 \$.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-01-009 Renouvellement ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec)

Il est proposé par Gaétan Beauchesne
appuyé par Émilie Doucet
et résolu ce qui suit :

- Renouveler l'adhésion de Sylvie Genois comme membre de l'Association des directeurs municipaux du Québec ainsi que l'assurance;
- Autoriser le paiement de la cotisation et de l'assurance au montant de 890 \$ (taxes en sus).

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-01-010 Renouvellement contrat d'entretien de PG Solutions

Il est proposé par Bernard Dumais
appuyé par Lucie Geoffrion
et résolu ce qui suit :

- Renouveler le contrat d'entretien et soutien des applications pour l'année 2022;
- Autoriser le paiement des contrats d'entretiens et de soutien des applications au montant de 6 333 \$ (taxes en sus).

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-01-011 Renouvellement de la cotisation annuelle de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)

Il est proposé par Éric Beauchamp
appuyé par Émilie Doucet
et résolu ce qui suit :

- Renouveler la cotisation annuelle pour l'année 2022;
- Autoriser le paiement de 102 \$ (taxes en sus).
-

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-01-012 Adoption du 2^{ième} projet du règlement 003-UR-2021 (Poules urbaines)

Il est proposé par Éric Beauchamp
appuyé par Bernard Dumais
et résolu d'adopter le 2^{ième} projet du règlement d'urbanisme numéro 003-UR-2021 (poules urbaines).

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-01-013 Adoption du 2^{ième} projet du règlement 001-UR-2021

Il est proposé par Gaétan Beauchesne
appuyé par Marlène Doucet
et résolu d'adopter le 2^{ième} projet du règlement d'urbanisme numéro 001-UR-2021 modifiant diverses dispositions du règlement de zonage 2015-07-003.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-01-014 Adoption du règlement 2021-07-006 – Émission des permis et certificats

Il est proposé par Bernard Dumais
Appuyé par Émilie Doucet
Et résolu d'adopter le règlement 2021-07-006 concernant l'émission des permis et certificats.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-01-015 Renouvellement Esri Canada – Logiciel matrice graphique

Il est proposé par Gaétan Beauchesne
appuyé par Lucie Geoffrion
et résolu d'autoriser le paiement de 1020 \$ (taxes en sus) pour le renouvellement du logiciel ArcGIS pour la période au 2022-02-01 au 2023-01-31.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-01-016 Offre de service – Étude géotechnique dans le cadre des travaux de la TECQ

ATTENDU que la Municipalité a procédé, par appel d'offre, pour la demande d'une soumission pour l'exécution d'une étude géotechnique – Reconstruction d'une portion de la rue Principale.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne
appuyé par Éric Beauchamp
et résolu ce qui suit :

- D'accorder au soumissionnaire conforme, soit « Stantec Experts-conseils Ltée », la soumission relative à l'étude géotechnique, pour un prix de 16 268.96 \$ incluant les taxes, suite à leur soumission datée du 14 décembre 2021.
- Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux

conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro MEK-P0269 préparé par Carl Jutras, ingénieur à la MRC de Mékinac.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-01-017 Soumission CDEQ – Vérification des compteurs d'eau

ATTENDU la soumission numéro 1201 de Compteurs d'eau du Québec pour la vérification de précision des compteurs (débitmètres). Il est proposé par Éric Beauchamp appuyé par Marlène Doucet et résolu d'accepter la soumission de Compteurs d'eau du Québec au montant de 1 060 \$ (taxes en sus).

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-01-018 SPA Maurice renouvellement de l'entente de service

Il est proposé par Émilie Doucet appuyé par Marlène Doucet et résolu d'autoriser le paiement de 2 000\$ pour le renouvellement de l'entente de service avec la SPA Mauricie pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-01-019 Demander une évaluation du système de chauffage par M.C. Chauffage Inc.

ATTENDU les difficultés du système de chauffage dans le bâtiment Il est proposé par Éric Beauchamp appuyé par Émilie Doucet et résolu de demander à la compagnie M.C. Chauffage Inc. une évaluation de notre système de chauffage défectueux.

La levée de l'assemblée est proposée par Bernard Dumais, appuyé par Gaétan Beauchesne. Il est 19 heures 05.

Rita Dufresne, mairesse

Sylvie Genois, secrétaire-trésorière

« Je, Rita Dufresne, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».